

La facture électronique



Tout comprendre sur la nouvelle obligation de la facturation électronique



- Objectifs de la réforme pour l'Etat français :

1

Améliorer la lutte contre la fraude
à la TVA au bénéfice des
opérateurs de bonne foi*

2

Simplifier les obligations déclaratives
en matière de TVA avec à terme,
le pré-remplissage des déclarations de TVA

3

Renforcer la compétitivité des entreprises
grâce aux gains de la dématérialisation et
alléger la charge administrative

4

Améliorer la connaissance en temps réel
de l'activité des entreprises et
le pilotage des politiques publiques

[Cap fixé par le rapport « La TVA à l'ère du digital remis au Parlement »]

Ce document est la propriété de Net-Entreprises, il ne peut être diffusé ou reproduit. Les informations qui y figurent sont celles en vigueur le 24/03/2026

La Facturation
électronique
arrive en 2026

Plus juste
Plus simple
Plus efficace

- Bénéfices attendus pour les entreprises :

Gain de temps et réduction des coûts et traitement des dossiers

- Grâce à la baisse des erreurs de saisie, l'intégration automatique, la baisse des coûts d'impression et de stockage, la suppression des erreurs d'acheminement, etc.

Amélioration du suivi des factures

- Grâce à une meilleure traçabilité des factures et le suivi du statut de la facture

Amélioration du pilotage de l'activité et de la trésorerie

- Grâce au tableau de bord et au suivi du cash en temps réel

Réduction et amélioration du traitement des litiges sur les délais de paiement

- Grâce à la validation de la facture en amont et l'automatisation possible du paiement

Concurrence loyale pour les entreprises vertueuses vs les entreprises fraudant la TVA

- Glossaire

PDP

Plateforme de
Dématérialisation
Partenaire

PA

Plateforme Agréée

OD

Opérateur de
Dématérialisation

SC

Solution Compatible

PPF

Portail Public de Facturation

Annuaire

FacturX

CII

UBL

Format de facture accepté
dans le cadre de la réforme
de la facture électronique

La facture électronique



Pour qui ?
Calendrier de la réforme



- Suis-je concerné ?

Tout dépend de votre statut vis-à-vis de la TVA

Concerné par la réforme

Assujettis* à la TVA en France

Non redevable	Redevable	
Micro-entreprise (art. 256 A CGI)	Tous les redevable	Non soumis pour les opérations exonérées au sens des art. 261 à 261 E du CGI

* Assujettis : entités exerçant une activité économique indépendante, qu'elle soit redevable de la TVA ou non

Non concerné par la réforme

Non assujettis à la TVA en France

Particulier (B2C)

Associations à objet non commercial

Entreprises non établies en France (B2B international)

- Qui et quand ?



1^{er} septembre 2026



1^{er} septembre 2027

RECEPTION



Grandes
entreprises



ETI



TPE / PME

GE

Autres entreprises

ETI

< 5 000 pers
CA < 1 500 M€
ou Bilan 2000 M€

PME

< 250 pers
CA < 50 M€
ou Bilan < 43 M€

TPE

< 10 pers
CA < 2 M€

EMISSION



Grandes
entreprises



ETI



TPE / PME

La catégorie s'apprécie au niveau de chaque personne juridique au 1^{er} janvier 2025, sur la base du dernier exercice clos avant cette date ou, en l'absence d'un tel exercice, sur celle du premier exercice clos à compter de cette date.

La facture électronique



**Formats obligatoires et normes applicables entre assujettis :
Le E-invoicing**



- Normes applicables

Factur-X, facture mixte, un modèle bi-face



Coté Pile PDF TEXTE
pour lisibilité
et complétude



Coté Face XML
des données essentielles
pour l'automatisation

Le Fournisseur : UN Modèle pour TOUS les Clients

Le Client : libre d'utiliser les données et/ou le lisible

- Qu'est-ce qu'une facture électronique ?



Document numérique structuré

Une facture électronique est avant tout un document numérique, conçu pour être traité électroniquement tout au long de son cycle de vie.



Remplacement de la facture papier

Elle remplace la facture papier traditionnelle, offrant une solution plus

moderne et efficace pour la gestion des transactions commerciales.



Mentions obligatoires

Elle contient toutes les informations légales obligatoires, telles que le numéro SIREN, numéro de TVA intracommunautaire, code service (si requis par le client) ou encore référence du bon de commande / (si applicable). Plus d'infos [ici](#).



Format standardisé

Elle doit respecter des formats spécifiques et contenir un socle minimum de données structurées pour être conforme aux exigences légales et fiscales.

- Comment fonctionne la facture électronique ?

1

Création de la Facture Électronique

La facture fournisseur est générée numériquement par votre logiciel de comptabilité ou de facturation.

2

Transmission via une plateforme

La facture est envoyée via une Plateforme Agréée d'Emission (PA) pour assurer sa conformité et traçabilité.

3

Réception et traitement par le client

Le client reçoit la facture électroniquement via sa Plateforme Agréée de Réception (PA).
Son système de gestion intègre automatiquement la facture, réduisant ainsi les erreurs et accélérant le processus de traitement.

4

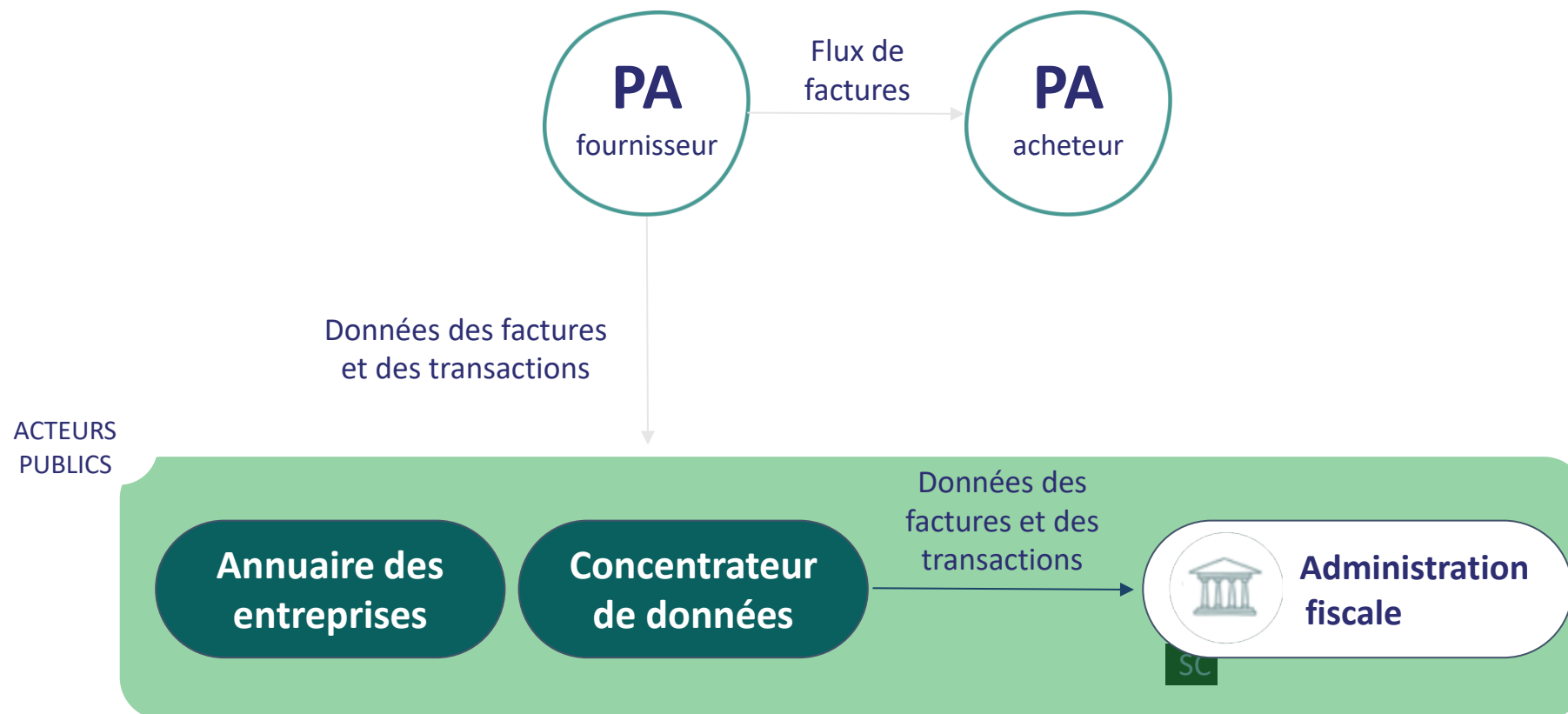
Transmission automatique des données

Les données de facturation sont transmises à l'administration fiscale, assurant le respect des obligations légales et facilitant la déclaration de TVA.

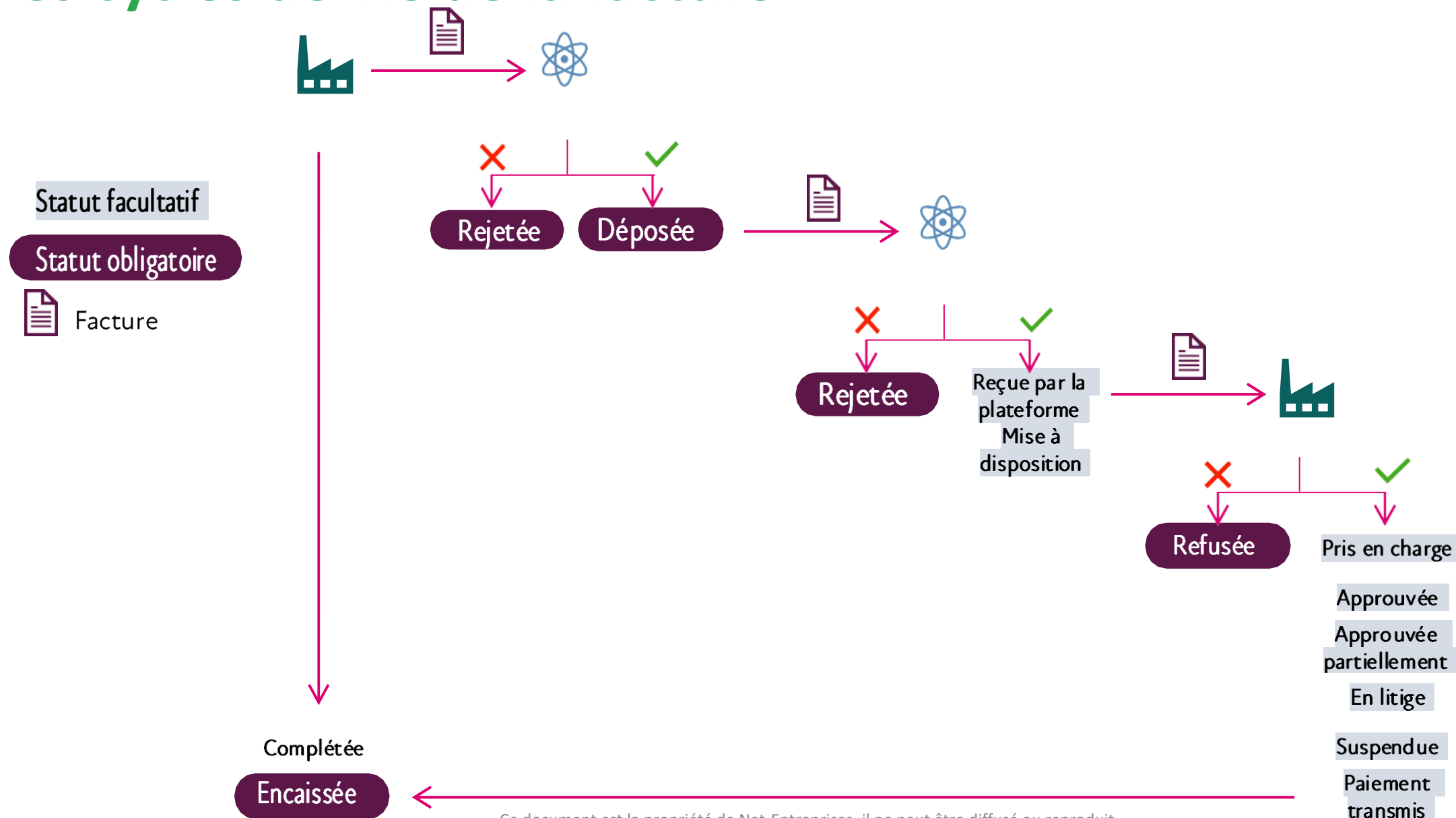
- Mode de transmission contraint

PA : plateforme agréée, anciennement PDP
SC : solution compatible
PPF : portail public de facturation

L'écosystème de la réforme



- Les cycles de vie de la facture



De la facture électronique à la facturation électronique



Obligation de transmission des données pour les opérations réalisées avec des non assujettis : E-reporting et paiement



- E-reporting de transaction / données de paiement

TRANSACTIONS

Le principe

Envoi d'un récapitulatif des transactions réalisées

Données transmises :

Date, Montant HT/TVA, Taux de TVA, et identité du client
(uniquement si B2B international).

Le périmètre

Tout ce qui n'est pas du e-invoicing domestique :

- à l'international (*sauf achats de biens hors UE*)
- B2C : Ventes aux particuliers et associations, autres acteurs français exonérés.

Le Calendrier

Transmission 1 ou 3 fois par mois selon régime

PAIEMENTS

Le principe

Déclaration signalant à l'État que le règlement d'une facture a été reçu.

Données transmises : date du paiement et montant encaissé.

Le périmètre

Concerne uniquement les prestations de services

Lien avec les autres flux :

- En B2C : complète le e-reporting des transactions.
- En B2B : complète l'e-invoicing.

Le Calendrier

Transmission mensuelle